

Les anciens salariés de Job demandent justice

PROCÈS - Les ex-Job se constituent massivement partie civile face aux patrons qui ont pillé l'entreprise papetière.

Toulouse (Haute-Garonne),
correspondance particulière.

Une centaine de salariés de l'usine papetière Job, aujourd'hui disparue, ont décidé, le 7 septembre en assemblée générale, de se constituer partie civile dans le prochain procès de leurs anciens patrons. Le syndicat CGT, l'association Après Job et la Filpac CGT avaient déjà prévu d'effectuer cette même démarche. Les actions individuelles vont donc s'ajouter aux actions collectives. Les responsables syndicaux espèrent que, très vite, au moins deux cents anciens Job vont se joindre au mouvement. Ils espèrent, tous ensemble, obtenir des réparations pour les préjudices subis.

En 1994 et 1995, les dirigeants de la mystérieuse société Gecco ont sciemment pillé les avoirs de l'usine papetière toulousaine qu'ils avaient rachetée au groupe Bolloré: abus de biens sociaux et ponctions dans la trésorerie ont laissé l'entreprise exsangue. Fin 1995, cent vingt-deux salariés étaient licenciés ou mis en préretraite. Leurs cent soixante-

quatre collègues qui échappaient à la réduction d'effectifs poursuivaient leur activité dans des conditions très difficiles. L'usine Job fermait définitivement en avril 2001.

Onze prévenus, anciens dirigeants de Gecco, vont comparaître au tribunal de Toulouse pour répondre de la banqueroute de Job. Certains ont déjà effectué de la détention préventive. Parmi ces onze patrons ripoux figure le sulfureux Shmuel Flato-Sharon, homme d'affaires israélien qui a maintes fois défrayé la chronique. « Vous avez été victimes de crapules internationales! » a expliqué l'avocat Me Pierre Darrière aux anciens Job. Par exemple, de mai à septembre 1995, sept millions de francs ont été détournés des caisses de l'usine papetière.

Documents comptables à l'appui, les Job considèrent pourtant que les principaux responsables de la banqueroute ne sont pas poursuivis. Les Job et leur syndicat CGT soutiennent cette thèse: la société Gecco n'était qu'une coquille vide mise en place par le groupe Bolloré. Celui-ci a

cedé la prestigieuse usine Job à Gecco pour... un franc. Bolloré aurait ainsi organisé le pillage, chargeant la société fantôme Gecco d'effectuer le sale boulot. Par ce tour de passe-passe, Bolloré s'évitait le financement du plan de licenciements. Enfin, Gecco avait aussi pour mission de préparer la revente de Job au groupe allemand Scheufelen, intéressé par la marque et le savoir-faire de l'usine papetière. D'où l'indignation de Philippe Moitry, syndicaliste CGT: « On juge ceux qui ont piqué dans la caisse mais pas ceux qui les ont mis en place! » Pour Jean-Pierre Combebiac (Filpac CGT), « le système capitaliste s'organise et utilise tous les moyens pour faire du profit ».

Cinq ans et demi après la fermeture de l'usine, les anciens Job sont toujours mobilisés - ce conflit social est exceptionnel par sa durée. Ils manifesteront de nouveau pendant la durée du procès des onze dirigeants de Gecco. Cependant, ce procès prévu pour les 21 et 22 septembre à Toulouse pourrait être repoussé à la demande des prévenus.

Bruno Vincens

L'HUMANITE (SEPTEMBRE 2006)

Vers un report du procès Job

Depuis onze ans, les salariés de l'usine papetière Job attendaient ce procès. Ils devront peut-être encore patienter quelques mois avant de voir sur le banc des accusés leurs patrons de 1995, mis en examen notamment pour banqueroute et détournement de fonds sociaux. Les avocats de ces derniers ont en effet demandé son report à une date ultérieure. Les ex-

dirigeants de la société Gecco auraient détourné et blanchi des fonds. Les anciens salariés, dont 160 se sont déjà portés partie civile, auraient aussi aimé voir à la barre les patrons qui ont précédé et succédé à Gecco, c'est-à-dire Bolloré et Scheufelen. La gestion de cette entreprise allemande a mené à la fermeture définitive du site en 2001.

LA DEPECHE DU MIDI
(SEPTEMBRE 2006)

Justice.

Job : patienter encore...

Un procès onze ans après les faits, c'était déjà une forme de record. Enfin programmé les 21 et 22 septembre, le procès des repreneurs de Job en 1995 pourrait bien être reporté à la demande de certains prévenus. Et cela pour cause de calendrier religieux. Alors que l'audience était prévue depuis de longs mois, le magistrat qui présidera les débats a été saisi il y a une dizaine de jours d'une demande de report. La plupart des prévenus sont de confession juive et certains souhaitent respecter le nouvel an qui tombe au moment du procès. Cette demande pourrait être validée le jour de l'audience, ce qui

impliquera un délai de plusieurs mois. Un report prévisible que les « Job » prennent avec philosophie: « On attend depuis onze ans alors trois mois de plus... Cela montre qu'il ne leur reste guère d'arguments », sourit Philippe Moitry, l'ancien secrétaire du comité d'entreprise.

Une dizaine de personnes sont mises en examen dans ce premier volet du dossier Job. Racheté à Vincent Bolloré en 1995, le papetier toulousain avait été coulé par ces curieux gestionnaires avant d'être repris par le groupe allemand Scheufelen et de s'éteindre définitivement en 2001.